

**COLMAR EVASION PLONGEE**

10 rue des Bonnes Gens
68000 COLMAR
Club n° 06 68 0 193

Saison 2015/2016FICHE D'INSCRIPTION ou DE REINSCRIPTION

N° DE LICENCE _____

La licence est une carte plastifiée, de format carte de crédit, adressée directement au licencié par le siège fédéral. Il est donc très important de bien compléter ou rectifier les données ci-dessous. Le n° de licence sera attribué à vie et conservé pendant 5 ans en cas de non renouvellement de celle-ci.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : _____

☎ perso. : _____ portable : _____ Email : _____

Je m'engage à m'inscrire sur le forum du club (ou de vérifier les données me concernant pour les réinscriptions) sur internet à l'adresse <http://www.colmar-evasion-plongee.fr/> . J'accepte le principe de consulter régulièrement le forum pour obtenir les informations que le club diffuse essentiellement et presque exclusivement par ce canal.

j'autorise le club à diffuser sur le site et la page Facebook du CEP les photos prises lors des activités

Montant de la cotisation (voir barème au dos)	€
---	---

Ci-joint : chèque à l'ordre de Colmar Evasion Plongée**Et pour une première inscription :**

1 photocopie du passeport plongée ou de la carte CMAS si déjà plongeur

Pour tout renseignement et pour remise de votre cotisation, merci de contacter Frederic LIND, trésorier, à la piscine ou au domicile. Tél. 06.51.08.60.31 – adresse : 9, rue des Eglantines 68040 INGERSHEIM
Email : frederic@calixo.net

La date limite de validité de l'inscription 2014/2015 est fixée au 01 novembre 2015.**A partir de cette date, si vous ne renouvelez pas votre inscription, vous ne serez plus membre du CEP.****VISITE MEDICALE OBLIGATOIRE** Ci-joint une **photocopie** d'un certificat médical à jour de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine.

Conditions de délivrance :

Pour les moins de 14 ans : voir encadré au verso

Pour les plongeurs à l'air ou au nitrox, le certificat peut être signé par tout médecin.

Pour les plongeurs passant un brevet N4/GP, initiateur ou MF1, le certificat médical devra être délivré par un médecin du sport, de plongée, ou fédéral.

Le certificat médical utilisé doit être celui édité par la fédération, à télécharger sur le site du club.

Je déclare exacts les renseignements donnés sur ce document et m'engage à respecter le règlement intérieur du club (consultable sur le site) et de la F.F.E.S.S.M. ainsi que les décisions des assemblées générales, des instances fédératives et celles du club, de son comité directeur et de sa commission technique.

Je m'engage à respecter la réglementation en plongée au sein du club telle que définie dans le code du sport (arrêté du 5 janvier 2012 modifié le 6 avril 2012), en particulier les prérogatives des plongeurs et des encadrants.

Date et signature :

*Votre inscription est soumise à l'autorisation du comité.

Pour les mineurs

Je soussigné (e) _____ père, mère, représentant légal de _____

- déclare avoir pris connaissance des consignes spécifiques pour les enfants de moins de 14 ans (encadré ci-dessous)

- l'autorise à pratiquer la plongée sous-marine dans le cadre des activités de Colmar Evasion Plongée. J'autorise, par ailleurs, les responsables à prendre toute mesure qui s'imposerait en cas d'accident.

Fait à :

le :

Signature :

Consignes enfants de moins de 14 ans

Visite médicale initiale comprenant un examen effectué par un médecin fédéral FFESSM ou par un médecin titulaire d'un diplôme de médecine de plongée, médecine hyperbare ou médecine subaquatique qui pourra comprendre un examen effectué par un spécialiste O.R.L.

Pendant toute la durée de la pratique de l'activité et jusqu'à l'obtention du niveau 1, l'enfant doit faire l'objet d'exams médicaux de surveillance effectués par un médecin fédéral FFESSM ou par un médecin titulaire d'un diplôme de médecine de plongée, médecine hyperbare ou médecine subaquatique. La visite médicale peut être annuelle, sauf restrictions médicales justifiant un renouvellement tous les 6 mois.

Montant des cotisations 2015-2016

	Plein	Réduit accordé aux jeunes de moins de 16 ans, étudiants, scolaires, et aux conjoints ou enfants à charge des plongeurs
TARIF	116 €	75 €

Les membres qui possèdent déjà une licence 2015/2016 peuvent déduire 35€ de leur cotisation.

Des remises sont possibles en fonction d'une participation financière et d'une convention avec un CE, une Amicale ou organisme similaire. Renseignez-vous.

En cas de perte de la licence, un duplicata pourra être établi, à la charge du titulaire.

Assurance complémentaire

La licence comprend une assurance responsabilité civile au tiers.

Afin de couvrir vos propres dommages (frais recherche, rapatriement, caisson, etc ...), vous devez souscrire une assurance individuelle (AXA-LAFONT, DAN ou autre). Cette assurance complémentaire est facultative mais très vivement conseillée.

Vu la diversité de l'offre existante, le club ne fait plus l'intermédiaire pour la souscription de ces assurances.

Vous pouvez souscrire directement sur le site des assurances LAFONT à l'adresse suivante :

http://www.cabinet-lafont.com/assistance/adherent_souscription_0.asp?adherent=licencie

Remarque :

L'assurance complémentaire est obligatoire pour la délivrance d'une licence « compétition ».